

AGIR CHAQUE  
JOUR DANS VOTRE  
INTÉRÊT



# La lettre de l'Investisseur

Communication Publicitaire

Janvier 2025

Veillez vous référer aux prospectus et aux Documents d'informations clés (DIC) avant de prendre toute décision finale d'investissement.



## INVESTIR DANS LES ETF AVEC LE CRÉDIT AGRICOLE

Un **ETF** (Exchange Traded Fund), également appelé tracker, est un **fonds indiciel coté en Bourse**.

Son objectif ? Reproduire la performance d'un indice donné (CAC 40, Euro Stoxx 50, S&P 500, Nasdaq...), à la hausse comme à la baisse. Pour ce faire, le fonds est investi de manière à répliquer la composition de cet indice.

En choisissant le Crédit Agricole, vous bénéficiez de **l'expertise d'Amundi** (filiale du Groupe Crédit Agricole), 1<sup>er</sup> fournisseur européen d'ETF<sup>1</sup>.

Avec sa gamme de **plus de 300 ETF<sup>2</sup>**, vous accédez facilement à différentes classes d'actifs (actions, obligations...) et bénéficiez d'un large choix d'indices sur des grandes zones géographiques (Monde, États-Unis, Europe...) ou sur des secteurs d'activité et des thématiques variés : nouvelles technologies, eau, énergie, santé...

### Découvrez la sélection du moment :

[www.ca-sicavetfcp.fr/etf](http://www.ca-sicavetfcp.fr/etf)



### Comment investir dans cette sélection ?

Connectez-vous à votre espace sécurisé **CA BOURSE** et sélectionnez les ETF de votre choix en Comptes-titres et en PEA.

Les ETF présentent un risque de perte en capital, un risque lié aux marchés sur lesquels ils sont exposés, un risque de volatilité et un risque que l'objectif de gestion du fonds ne soit que partiellement atteint. Veuillez vous référer au prospectus et au Document d'Informations Clés (DIC) disponibles sur [amundietf.fr](http://amundietf.fr) pour une information complète sur les risques ainsi que le détail de politique d'investissement.

Les ETF UCITS d'Amundi sont des fonds indiciels gérés passivement. Les Fonds sont des fonds ouverts de droit français, luxembourgeois ou irlandais, agréés respectivement par l'Autorité des Marchés Financiers en France, la Commission de Surveillance du Secteur Financier au Luxembourg, ou la Banque Centrale d'Irlande, et autorisés à commercialiser leurs parts ou actions dans différents pays européens de l'UE (les « Pays de Commercialisation ») en vertu de l'article 93 de la Directive 2009/65/CE.

## BILAN ET PERSPECTIVES



Malgré un contexte géopolitique toujours tendu et l'incertitude provoquée par les élections américaines, les marchés financiers ont affiché des performances plutôt positives en 2024.

Interview de **Pierre Blanchet**,  
Responsable des Solutions d'Investissement, Réseaux France

### Quel bilan dressez-vous de l'année 2024 ?

L'année 2024 a été marquée par la poursuite de la baisse de l'inflation, permettant aux banques centrales de réduire leurs taux directeurs, notamment en zone euro où l'inflation est tombée sous la barre des 2%. La Banque centrale européenne a abaissé ses taux à partir de juin, et la Réserve Fédérale américaine a également suivi cette tendance. L'économie américaine a surpris par sa résilience, soutenue par la consommation des ménages et les politiques favorables à l'industrie de l'administration Biden. En revanche, la Chine a fait face à une faiblesse persistante, avec un marché immobilier déprimé et une confiance des consommateurs en berne.

Les performances des marchés financiers ont été positives, en particulier les actions américaines et les obligations d'entreprises. Les tensions géopolitiques et l'absence de résolution des conflits en Ukraine et au Proche-Orient ont contribué à la volatilité et au renforcement du dollar.

### Quels sont les impacts des résultats de l'élection américaine pour les investisseurs ?

Alors que les marchés craignaient une contestation des résultats, la victoire des Républicains a été complète, ce qui devrait permettre à Donald Trump d'appliquer son programme. Les grands enjeux pour les investisseurs sont la politique fiscale (en particulier la réduction du taux d'imposition sur les bénéfices des sociétés) et la déréglementation de certains secteurs, ainsi que la hausse des tarifs douaniers et la politique migratoire alors que le marché du travail reste tendu. Ces deux derniers sont a priori inflationnistes, ce qui pourrait limiter l'assouplissement des conditions financières opérées par la Fed, influant sur le marché obligataire et le dollar. Les mesures favorables à la croissance seront positives pour les bénéfices des entreprises et donc les actions.

### Quelles opportunités voyez-vous pour cette nouvelle année ?

Le contexte économique, en particulier le risque d'un retour de l'inflation, et la situation géopolitique imposent de maintenir une forte diversification des portefeuilles financiers avec une allocation dynamique actions/obligations et une exposition à l'or.

Le marché actions a connu de bonnes performances en 2024 mais est resté très concentré sur quelques valeurs américaines. Nous voyons des opportunités en Europe où les valorisations sont attractives, et au Japon, mais également sur les valeurs moyennes aux États-Unis. Les marchés émergents devraient continuer à bénéficier d'une prime de croissance par rapport aux marchés développés et l'Asie rester un moteur de croissance important (Inde par exemple), ce qui n'est pas encore reflété dans les valorisations. La Chine pourrait surprendre positivement en 2025 si les autorités décidaient de soutenir activement la consommation, mais nous préférons rester prudents pour l'instant. Les obligations d'entreprises de bonne qualité devraient apporter du rendement, de même que les obligations des pays émergents et la dette privée.

### D'après vous, quelles seraient les thématiques d'investissement à privilégier en 2025 ?

Les thématiques structurantes de la transition écologique et la révolution numérique resteront présentes en 2025. La santé avec le vieillissement de la population et la résilience (infrastructures, défense, énergie) devraient être également présentes. Par ailleurs, ces thèmes pourront être en partie exprimés via les actifs non cotés. La recherche de rendement dans un contexte de baisse des taux d'intérêt devrait redevenir un thème clef. Enfin, l'exposition à l'Asie et le retour sur les marchés émergents pourraient être une source de performance.

Achévé de rédiger le 22/11/2024.

**Amundi**  
Investment Solutions

Les SICAV et FCP du Crédit Agricole sont gérés par  
les sociétés du Groupe Amundi, n°1 européen de la gestion d'actifs\*

[www.ca-sicavetfcp.fr](http://www.ca-sicavetfcp.fr)

\* Source : IPE « Top 500 Asset Managers » publié en juin 2024 sur la base des encours sous gestion au 31/12/2023.

1. Source : ETFGI, août 2024, au sein du marché européen des ETF, Amundi ETF est le 1<sup>er</sup> fournisseur basé en Europe.

2. Source : Amundi ETF, à fin septembre 2024.



## LE VERSEMENT RÉGULIER : UN MOYEN SIMPLE POUR SE CONSTITUER UNE ÉPARGNE

Diversifier ses placements et investir régulièrement sont des règles primordiales pour se constituer une épargne tout en limitant les risques. La mise en place de versements réguliers peut être une solution pour y répondre.

### Qu'est-ce que le versement régulier ?

Le **versement régulier** ou **programmé** consiste à investir **périodiquement** (ex : mensuellement) un **montant défini** dans un ou plusieurs placements (ex : fonds d'investissement). Vous pouvez à tout moment modifier la périodicité et le montant investi.

### Quels sont ses avantages ?

- Se constituer un **capital** à moyen ou long terme **automatiquement** et **simplement**
- **Mieux appréhender les risques** en diversifiant son épargne dans plusieurs placements
- **Atténuer** dans le temps l'impact des **fluctuations des marchés**

### Comment mettre en place des versements réguliers ?

1. **Choisir l'enveloppe** : Assurance vie, Plan d'Épargne en Actions (PEA) ou Compte-Titres Ordinaire (CTO)
2. **Déterminer le montant et la périodicité** (ex : 45 € par mois)
3. **Sélectionner 2 ou 3 placements avec votre conseiller** : par exemple des fonds actions obligataires, thématiques (climat, eau, multithématiques...)



CPR Invest - Climate Action et Amundi - KBI Aqua Responsable bénéficient du Label ISR créé par le Ministère de l'Économie et des Finances.

Toutes les marques déposées et tous les logos utilisés ci-dessus à des fins d'information sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.



## L'INVESTISSEMENT À IMPACT, ON FAIT LE POINT

Investir de façon responsable, donner du sens à son épargne... De nombreux épargnants cherchent à intégrer des critères sociaux et environnementaux dans leurs investissements. C'est dans ce contexte que nous avons vu émerger le terme d'investissement à impact.

**75 % des Français déclarent que l'impact des placements sur l'environnement est un sujet important<sup>3</sup>. La « recherche d'impact positif » est souvent citée par les investisseurs. Mais que signifie réellement ce terme ?**

### L'investissement à impact, qu'est-ce que c'est ?

Le terme d'investissement à impact a été employé pour la première fois aux États-Unis en 2007. Le Global Impact Investing Network (GIIN), ONG spécialisée, le définit comme un investissement « réalisé dans le but de générer un impact social et/ou environnemental positif et mesurable, parallèlement à un rendement financier<sup>4</sup> ».

Souvent associé à l'investissement thématique qui cherche à capter des grandes tendances de notre société dont les effets se font sentir sur le long terme (changement démographique, bouleversements technologiques, changement climatique...), l'investissement à impact va encore plus loin et s'appuie sur des critères précis.

### L'investissement à impact, quels critères ?

Pour être qualifié d'investissement à impact, un placement doit respecter trois critères bien définis.

**1. L'intentionnalité de l'investissement** c'est-à-dire la recherche explicite d'un impact social ou environnemental positif.

**2. L'additionnalité.** Elle consiste à évaluer l'impact positif additionnel qu'un investissement exerce sur le plan social ou environnemental par rapport à une situation où cet investissement n'aurait pas été réalisé. Cela revient à se poser la question : que se passerait-il si l'entreprise n'existait pas<sup>5</sup> ?

**3. La mesurabilité d'impact.** Elle repose sur « la mise en place d'objectifs sociaux ou environnementaux, un suivi des résultats et un processus continu d'évaluation<sup>6</sup> ». En tant qu'investisseur, vous pouvez consulter les rapports annuels d'impact de ce type de placement à tout moment et suivre ainsi les indicateurs clés du placement comme les tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub> évitées.

En orientant les investissements sur des entreprises et des projets qui génèrent un impact social ou environnemental positif et mesurable, les placements à impact constituent donc un levier puissant pour tenter de résoudre des défis majeurs de notre société tels que la transition énergétique, l'accès à l'eau ou les défis environnementaux<sup>7</sup>. Ils permettent aux épargnants d'investir concrètement dans des causes qui leur tiennent à cœur tout en ayant accès à un suivi régulier et une information transparente.

## NOTRE SÉLECTION DE FONDS À IMPACT

### CPR Invest - Climate Action

Un fonds qui adopte une trajectoire visant à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

Un investissement en actions internationales quel que soit le secteur d'activité (hors énergie fossile) qui favorise les entreprises les plus engagées dans la transition bas carbone.

L'investissement à impact, tel que nous le concevons, vise à accélérer la transformation juste et durable de l'économie réelle, en apportant une preuve de ses effets bénéfiques. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que leur investissement dans le fonds n'a pas d'impact direct sur l'environnement et la société, mais que le fonds vise à sélectionner et à investir dans des entreprises qui contribuent à la lutte contre le changement climatique, en suivant des critères précis définis dans la stratégie d'investissement du fonds.



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit selon l'horizon de placement recommandé.

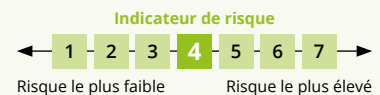
Ces produits présentent un risque de perte en capital. Risques principaux pouvant influencer sur la performance de la SICAV : risque de perte en capital, risque lié aux actions et risque de marché, risque de liquidité, risque lié à l'investissement durable. Veuillez vous référer aux prospectus et aux Documents d'Informations Clés (DIC) de CPR Invest - Climate Action et Amundi - KBI Aqua Responsable disponibles sur [www.ca-sicavetfcp.fr](http://www.ca-sicavetfcp.fr) pour une information complète sur les risques ainsi que le détail de politique d'investissement. Leurs politiques d'investissement responsable sont disponibles au sein de leur code de transparence.

### Amundi - KBI Aqua Responsable

Un fonds qui accompagne les entreprises agissant sur la thématique de l'eau.

Par une gestion active, ce fonds actions internationales sélectionne des entreprises qui fournissent des solutions pour pallier et prévenir la pénurie d'eau.

Les entreprises incluses dans l'univers d'investissement peuvent avoir d'autres activités commerciales qui ne sont pas liées à l'eau. Afin de limiter les risques aux secteurs controversés, le fonds applique la politique d'exclusion d'Amundi ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.



Sources : 3. Étude Opinionway - Juillet 2023. - 4. [thegiin.org](http://thegiin.org) - 5. [kimpa.co](http://kimpa.co) - 6. [lafinancepourtout.com](http://lafinancepourtout.com) - 7. [bigmedia.bpi.fr](http://bigmedia.bpi.fr)

La décision d'investir dans les OPC promus doit prendre en compte toutes les caractéristiques ou tous les objectifs de ces OPC tels que décrit dans leur prospectus. Il n'y a aucune garantie que les considérations ESG amélioreront la stratégie d'investissement ou la performance d'un fonds. CPR Invest Climate Action est géré par CPR Asset Management, Société anonyme au capital de 53 445 705 €. Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n°GP 01-056 - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France - 399 392 141 RCS Paris. Veuillez vous référer à la Politique d'investissement responsable de CPR Invest Climate Action et à la Déclaration relative à la mise en application du Règlement SFDR de CPR Invest Climate Action disponible sur [www.ca-sicavetfcp.fr](http://www.ca-sicavetfcp.fr). Amundi KBI Aqua Responsable est géré par Amundi Asset Management, société par actions simplifiée au capital de 1 143 615 555 €, société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036, siège social : 91-93 boulevard Pasteur 75015 Paris - RCS Paris 437 574 452. Veuillez vous référer à la Politique d'investissement responsable de Amundi KBI Aqua Responsable et à la Déclaration relative à la mise en application du Règlement SFDR de Amundi KBI Aqua Responsable disponible sur [www.ca-sicavetfcp.fr](http://www.ca-sicavetfcp.fr).

**Les performances passées ne préjugent en rien des résultats futurs.** Avant toute souscription, l'investisseur potentiel doit consulter la documentation réglementaire des OPC agréés par l'Autorité des Marchés Financiers dont le Document d'Information Clé ("DIC") en vigueur, disponible sur le site [www.ca-sicavetfcp.fr](http://www.ca-sicavetfcp.fr) ou sur simple demande au siège social de la société de gestion. L'investisseur est soumis à un risque de perte en capital (voir le détail des Risques dans le DIC et le prospectus). Les OPC n'offrent aucune garantie de performance. Les informations de ce document ne sont données qu'à titre indicatif, et en tout état de cause ne sauraient engager la responsabilité d'Amundi Asset Management. Du fait de leur simplification, les informations fournies sont inévitablement partielles ou incomplètes et ne peuvent dès lors avoir une valeur contractuelle. L'exhaustivité, l'exhaustivité ou la pertinence des informations, prévisions et analyses fournies ne sont pas garanties. Elles sont établies à partir de sources considérées comme fiables et peuvent être modifiées sans préavis. Ces informations ne constituent en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation, une sollicitation d'achat et/ou de vente de parts ou actions des OPC ni une consultation d'ordre juridique ou fiscal, et par voie de conséquence, le contenu de ce document ne saurait vous dispenser de votre propre analyse et/ou du recours à un professionnel. Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique et des "U.S. Persons", telle que cette expression est définie par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933. La définition de "U.S Person" vous est fournie sur [www.ca-sicavetfcp.fr](http://www.ca-sicavetfcp.fr) - Amundi Asset Management, société par actions simplifiée au capital de 1 143 615 555 euros, société de gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP-04000036, siège social : 91-93 boulevard Pasteur 75015 Paris - RCS PARIS 437 574 452.

